

**DECLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LE COMMUNIQUE
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UNION
AFRICAINAINE DU 17 OCTOBRE 2015-**

Le Gouvernement du Burundi a toujours apprécié les efforts fournis par la Communauté internationale et particulièrement l'Union Africaine afin de trouver la solution aux problèmes que le Burundi traverse actuellement.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a pris bonne note du contenu du Communiqué du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine en sa 551^{ème} réunion tenue le 17 octobre 2015 ainsi que des décisions prises.

Cependant, le Gouvernement du Burundi voudrait exprimer ses observations sur certaines conclusions de cette réunion

1. Le Gouvernement du Burundi voudrait d'emblée rappeler que des observateurs des droits de l'homme et des experts militaires de l'Union Africaine sont sur terrain au Burundi depuis le mois de Juin 2015 sur décision du même Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine, et le Gouvernement apprécie jusqu'à présent le niveau de collaboration avec ces Experts.

Ces derniers sont donc témoins du travail de désarmement qui est en train d'être mené par le Gouvernement et de la manière dont il est conduit. Ces mêmes Experts sont aussi témoins des violences observées au quotidien ainsi que de leurs présumés auteurs.

2. Concernant la poursuite du Dialogue qui est évoquée, le Gouvernement voudrait rappeler qu'il a toujours été ouvert sur cette question et il n'a cessé de le dire et de poser des gestes de bonne volonté allant dans ce sens.

3. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Burundi salue le travail accompli par la Facilitation ougandaise qui, grâce au dialogue amorcé sous les auspices du Président Yoweri Kaguta MUSEVENI, a permis la participation de toutes les parties aux élections inclusives y compris la coalition de l'opposition radicale, des élections qui ont connu la participation de plus de 70% des électeurs, et ayant abouti à la mise en place des institutions démocratiquement élues et légitimement reconnues et la coalition de l'opposition y est représentée à tous les niveaux.
4. Toujours dans le cadre du dialogue, le Gouvernement voudrait rappeler qu'une Commission Nationale de Dialogue inter burundais a été mise en place et que ses membres viennent d'être nommés dans l'esprit d'ouverture et le plus inclusif possible. Ce dialogue est ouvert à tous les citoyens, tant de l'intérieur que de la diaspora.

Cependant, le Gouvernement voudrait souligner une fois de plus que ce dialogue, si inclusif soit-il, ne viendra nullement occulter le travail de la Justice, ni consacrer l'impunité.

5. A cet effet le Gouvernement du Burundi voudrait remercier encore une fois l'Union Africaine pour avoir condamné la tentative de coup d'Etat du 13 mai 2015 et invite son Conseil de Paix et de sécurité de rester cohérent avec lui-même et de réserver la même fermeté et le même traitement aux auteurs du putsch manqué au Burundi à celui réservé par l'Union Africaine aux acteurs de ce genre de situation partout en Afrique à l'exemple le plus récent du Burkina Faso.
6. Le Gouvernement du Burundi attendait donc de l'Union Africaine l'appui nécessaire pour que les auteurs de cette tentative de coup d'état en fuite et résidant dans des pays connus en Afrique ou ailleurs, soient extradés et jugés, le Gouvernement leur garantissant un procès équitable.
7. Il en est de même des instigateurs de l'insurrection qui ont enrôlé des enfants dans des violences armées, infraction qui, partout dans le monde, est considérée comme un crime contre l'humanité. Le Gouvernement attend toujours que le Conseil de Paix et de Sécurité

de l'Union Africaine apporte son appui pour que les auteurs de ces actes soient poursuivis, jugés et punis comme cela se fait ailleurs.

8. Concernant la question sécuritaire le Gouvernement du Burundi s'étonne que le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine dans son communiqué, se soit empressé de tirer des conclusions sur la situation sécuritaire au Burundi jusqu'à proposer des sanctions avant la sortie du rapport conjoint du Gouvernement et des Experts mandatés par le même Conseil et qui sont à pied d'œuvre.
9. Le Gouvernement est également surpris de la décision du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine d'augmenter et de fixer unilatéralement le nombre de ces observateurs et experts militaires sans négociation ni accord préalable avec lui comme le veulent les principes en la matière.

Il se demande comment une telle décision, aussi unilatérale qu'incompréhensible pourra être mise en œuvre sans la collaboration du Gouvernement et produire les résultats escomptés par le Conseil et l'ensemble de la Communauté internationale.

10. Toutefois, le Gouvernement se réjouit de la position du Conseil de Sécurité de l'Union Africaine de condamner le recours à la rébellion armée et autres violences pour résoudre la crise actuelle, position qu'il partage avec le Gouvernement du Burundi.

Le Gouvernement constate néanmoins que malgré les efforts déployés pour l'endiguer, cette violence initiée au départ sous le déguisement de manifestations pacifiques a évolué progressivement en insurrection violente dans certains quartiers de la capitale, où elles prennent actuellement une allure de terrorisme classique avec enlèvements de personnes et assassinats ciblés, les forces de l'ordre constituant les cibles privilégiées.

11. L'Union Africaine est ici interpellée, pour qu'une pression suffisante soit faite à l'endroit de ceux qui fournissent les armes, encadrent ou financent ces résidus de la dernière insurrection liée à la période électorale, qu'ils soient des nationaux ou des étrangers,

pour qu'ils arrêtent cette entreprise dangereuse qui risque de donner naissance à un noyau de terroristes difficile demain à contrôler.

12. Concernant les sanctions envisagées, le Gouvernement demande au Conseil de paix et de Sécurité de l'Union africaine de faire montre de plus de cohérence car des situations plus dramatiques avec des bilans plus lourds un peu partout en Afrique, sans que l'Union Africaine prenne des mesures aussi extrêmes.

La sagesse dicterait d'attendre la production d'un rapport impartial et concerté, d'autant plus qu'une telle décision en ce moment risque même d'être contre productive car elle est de nature à radicaliser les positions, avec le risque de compromettre la paix recherchée par ledit Conseil.

Bujumbura, le 20 octobre 2015

Le Secrétaire Général du Gouvernement
et Porte Parole du Gouvernement

Philippe NZOBONARIBA.-